

Nous avons l'impression de déjà vu.

En effet, cette proposition de refonte ressemble à celle rédigée pour l'équipe de lauditorium des Champs Libres, pour laquelle nous n'avons pas obtenu de réponses à nos interrogations et qui, à peine mise en œuvre prête à interprétations.

Le système aujourd'hui en vigueur, depuis 2016, fonctionne très bien car il permet une réelle souplesse, forte utile au vu de l'activité (travail avec des amateurs, spectacles qui sont quasiment tous des créations, des "première fois", d'où de fréquentes modifications par rapport à ce qui avait été prévu). Les agents craignent qu'avec l'annualisation, qui va demander une anticipation des plannings bien plus importante, s'instaure une rigidification de leurs rapports avec les enseignants et les partenaires, propice au mécontentement de tous.

Heureusement, nous disent les agents, quelques dérogations ont été préservées (12h travaillées au lieu de 10h quotidiennes, amplitude de 15h au lieu de 12h) qui sont à certains moments indispensables à notre fonctionnement.

Les quelques points sur lesquels nous restons en désaccord concernent :

- la prime de 25€,
- la non revalorisation de l'indemnité repas, qui est restée la même (6,30€ bruts) depuis 2015 alors que la valeur faciale des titres restaurant a subit, dans le même temps, des revalorisations.
- vous évoquez des délais de prévenance en cas de modification de planning, mais vous ne proposez pas de compensations en cas de non respect de ces délais.

Si nous poussons la comparaison (même si comparaison n'est pas raison), est-ce que la prochaine étape, en cas de mécontentement des agents, sera un audit et une étude poussée d'un autre mode de gestion de cette entité du CRR ?

Les agents souhaitent que les choses aillent de l'avant et tester ce nouveau fonctionnement, même s'il s'apparente pour eux à un saut dans l'inconnu. En effet le suivi de ce dossier a déjà été assez chronophage et générateur d'un certain stress. Alors, merci de répondre favorablement à leurs demandes.

Notre vote dépendra de votre capacité à entendre les revendications légitimes des agents.